

EuropeActive

Guide pour la demande d'accréditation EuropeActive à l'intention des prestataires de formation

May 2023

©Copyright EuropeActive 2022 This publication is copyright and remains the intellectual property of EuropeActive. No part of it may be reproduced by any means without the prior written permission of EuropeActive.

Guide pour la demande d'accréditation EuropeActive à l'intention des prestataires de formation

Ce guide a été rédigé pour aider les prestataires de formation établis à faire une demande d'accréditation en conformité avec les normes éducatives d'EuropeActive.

Le processus d'accréditation est entrepris par un ou plusieurs vérificateur(s) international(-aux) indépendant(s), spécialement sélectionné(s) pour le compte d'EuropeActive. Toute communication avec les vérificateurs internationaux doit se faire par e-mail afin de générer une piste d'audit et le processus entre le/la candidat(e) et les vérificateurs est confidentiel.

Le processus de demande est divisé en deux étapes principales : (1) L'inscription et (2) La demande.

Étape 1 – L'inscription

Cette étape consiste à remplir un simple formulaire en ligne avec les coordonnées du prestataire de formation et les coordonnées de la personne qui effectue la demande.

À ce stade, le/la candidat(e) doit confirmer son accord eu égard aux conditions générales de l'accréditation. Il s'agit notamment d'accepter d'utiliser les logos des normes EuropeActive et EREPS dans le cadre des conseils fournis et de respecter les principes du Code de pratique d'EuropeActive pour les prestataires de formation.

Le prestataire de formation doit par ailleurs s'engager à respecter l'**obligation** qui vise à la prise en charge des frais d'inscription de tous ses diplômés à l'EREPS, à savoir **30 euros par formateur diplômé** pendant la première année qui suit l'obtention du diplôme. Généralement, les frais d'inscription sont ajoutés à ceux de la formation. Pour répondre aux exigences en matière de protection des données, le/la candidat(e) doit obtenir le consentement des étudiants pour que leurs coordonnées soient envoyées à l'EREPS à des fins d'inscription uniquement. Les données à caractère personnel ne sont ni transmises, ni utilisées par des tiers, elles sont conservées au sein d'EREPS.

L'accréditation de tous les prestataires de formation est valable **2 ans à compter de la réception du paiement**. Une demande de renouvellement d'accréditation sera requise tous les 2 ans pour les prestataires de formation et tous les 4 ans pour les établissements d'enseignement supérieur. Au cours de cette période, les prestataires de formation peuvent être soumis à une visite de vérification externe sur site si cela est jugé nécessaire. Pour de plus amples informations à propos d'EREPS, veuillez consulter le site Web www.ereps.eu.

Étape 2 – La demande

Cette étape est également divisée en deux sections : (1) Données probantes relatives au management et (2) Données probantes spécifiques à la discipline

NB : Pour les prestataires de formation en France qui sont habilités au CQP Instructeur Fitness, et dans le cadre d'une demande pour « Instructeur Fitness – Groupe (CEC niveau 3) » et ou « Entraîneur personnel (CEC niveau 4) », une procédure allégée est mise en place. Voir la rubrique « Procédure d'accréditation allégée pour les prestataires habilités au CQP Instructeur Fitness ».

Pour toute autre demande en France concernant les autres spécialités, ou des prestataires non habilités au CQP Instructeur Fitness, suivre la procédure d'accréditation normale.

Section 1 – Données probantes relatives au management

1.1 – Fournir une liste de tout le personnel en charge de l'enseignement, de l'évaluation et de l'assurance qualité impliqué dans les disciplines accréditées par EuropeActive.

1.2 – Des copies des Curriculum Vitae (CV) de tout le personnel en charge de l'enseignement, de l'évaluation et de l'assurance qualité, en cas de modifications par rapport au rapport de l'accréditation précédente/au renouvellement de l'accréditation.

1.3 – Une copie de la politique d'assurance qualité de la société détaillant les activités/données probantes à inclure au cours de la période « test », p. ex. l'observation de l'enseignement, l'observation des évaluations, les rapports relatifs à la qualité qui détaillent comment les normes relatives à l'enseignement et à l'évaluation sont contrôlées, et les mesures d'amélioration continue mises en œuvre.

1.4 – Le prestataire de formation souhaitant obtenir l'accréditation EuropeActive s'est-il vu refuser ou annuler une accréditation/approbation/adhésion, ou imposer des sanctions/conditions particulières depuis son accréditation ?

Une déclaration de confirmation est requise de la part du prestataire de formation avec des détails si la réponse au point 1.4 est « oui ».

1.5 – Une description et/ou une preuve de tout lien avec un employeur, une industrie, une administration régionale ou une organisation nationale en rapport avec votre prestataire de formation et votre offre.

1.6 – Le prestataire de formation souhaitant obtenir l'accréditation EuropeActive s'est-il jamais vu refuser ou annuler une accréditation/approbation/adhésion, ou imposer des sanctions/conditions particulières ?

Une déclaration de confirmation est requise de la part du prestataire de formation avec des détails si la réponse au point 2.1.7 est « oui ».

1.7 – Des commentaires sur les informations disponibles sur le site Web du prestataire de formation et sur la plateforme d'apprentissage en ligne (le cas échéant) comme étant un reflet exact des disciplines accréditées et du professionnalisme du prestataire de formation, notamment l'utilisation appropriée du logo.

Section 2 – Données probantes spécifiques à la discipline

Les normes EuropeActive disponibles pour chaque discipline spécifique sont les suivantes :

- Assistant Fitness (CEC niveau 2)
- Instructeur Fitness (CEC niveau 3)
- Instructeur Fitness – Groupe (CEC niveau 3)
- Entraîneur personnel (CEC niveau 4)
- Instructeur Fitness – Jeune public (CEC niveau 4)
- Coach Seniors (CEC niveau 4)
- Spécialiste sport-santé (CEC niveau 5)
- Professeur de Pilates (CEC niveau 4)
- Spécialiste sport-prédiabète (CEC niveau 5)
- Spécialiste sport-gestion du poids (CEC niveau 5)
- Spécialiste sport pré et post-natal (CEC niveau 5)

D'autres disciplines ont un profil d'exigences (et non des normes), par exemple :

- Spécialiste avancé sport et santé (CEC niveau 6)

Des résumés des normes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.europeactive-standards.eu/es-standards>

Avant d'entamer toute demande, il est essentiel de consulter les normes pertinentes (ou le profil pertinent) fournies par votre vérificateur ou accessibles sur le site Web EuropeActive Standards.

À ce stade, vous devez effectuer un exercice de référencement approfondi afin de veiller à ce que votre formation couvre toutes les connaissances et compétences énumérées dans le document respectif pour la ou les discipline(s) pour lesquelles vous envisagez de postuler. Si votre formation ne comprend pas ces éléments à l'heure actuelle, elle doit être mise à jour pour inclure le contenu manquant avant de faire une demande d'accréditation EuropeActive.

Le vérificateur travaillera avec vous pour fournir les données probantes suivantes en préparation de l'examen par le jury d'accréditation d'EuropeActive :

2.1 – Le titre de votre qualification / certification

2.2 – Un syllabus ou un plan de la formation détaillant la structure de votre qualification et les méthodes d'enseignement. Il peut s'agir d'un prospectus, d'un syllabus, du calendrier de la formation, d'une vue d'ensemble de la formation ou d'un autre document, mais il doit permettre au vérificateur d'identifier la structure globale de la qualification en termes de

- nombre d'heures d'études requises au total (TQT)
- temps passé à effectuer tout travail en amont de la formation, le cas échéant (étude en ligne)
- nombre d'heures d'étude en temps réel (en direct)
- temps passé en salle de classe
- temps passé dans le cadre de cas pratiques
- durée totale de la formation, du début jusqu'à l'évaluation, y compris les stages et les études à domicile

2.3 – Méthode d'évaluation – Une explication de la stratégie d'évaluation doit être fournie au vérificateur, détaillant l'éventail des méthodes d'évaluation appropriées à la discipline.

Remarque : le CEC niveau 4 ou supérieur doit inclure des essais/études de cas/méthodes d'affectation pour démontrer la capacité du/de la candidat(e) à analyser et à planifier dans le temps.

2.4a – (Le vérificateur demandera de satisfaire soit au point 2.4 A ou B pour les critères basés sur la stratégie AQ) – Une évaluation d'observation pratique dans laquelle l'évaluateur, le/la candidat(e) et le client peuvent être vus et entendus clairement. Idéalement, il devra s'agir d'une seule et même vidéo pour l'ensemble de l'évaluation, mais il peut ne pas être possible de l'enregistrer et des exemples de chaque section de l'évaluation peuvent être acceptés s'ils sont suffisamment longs pour que le vérificateur puisse observer le comportement naturel du/de la candidat(e) et de l'évaluateur. Le contenu de l'évaluation doit couvrir les éléments de base, conformément à ce qui est requis pour la discipline ou énuméré dans un guide d'évaluation pratique.

La liste de contrôle de l'évaluation/les documents relatifs à l'évaluation dans la vidéo complété(e)s, ainsi que tous les commentaires doivent également être soumis pour que le vérificateur puisse comparer les commentaires de l'évaluateur avec ses propres observations.

2.4b – (Le vérificateur demandera de satisfaire soit au point 2.4 A ou B pour les critères basés sur la stratégie AQ) – Le CEC niveau 4 ou supérieur doit inclure des essais/études de cas/méthodes d'affectation complété(e)s

pour démontrer la capacité du/de la candidat(e) à analyser et à planifier dans le temps, avec la notation et les remarques d'un(e) candidat(e) récemment diplômé(e).

2.5 – Pré-requis – Vous êtes tenu(e) d'indiquer les pré-requis nécessaires pour accéder à la qualification et, le cas échéant, de justifier votre choix.

2.6 – Indiquez où, dans votre programme, vous informerez les candidats de la valeur de travailler selon les normes européennes et de la valeur de faire partie d'EREPS.

Rappeler au prestataire de formation que tous les étudiants DOIVENT être inscrits à e-reps dans le cadre des conditions générales convenues avec EuropeActive.

2.7 – Projection du nombre de diplômés par discipline au cours de la prochaine période d'accréditation de deux ans

2.8 – Une photo du certificat délivré à l'issue de la qualification.

2.9 – Exemples de ressources d'enseignement et d'apprentissage utilisées pour délivrer la qualification, p. ex. manuels de l'étudiant, listes de textes de cours, exemples de présentations, plans de cours, documents à distribuer ou autres documents/supports.

Soumettre une demande

Une fois que vous aurez rempli le formulaire de demande en ligne, vous recevrez un e-mail confirmant la réception de la demande, puis une facture émise par le service financier. Le processus d'accréditation ne débutera que lorsqu'EuropeActive aura reçu le paiement intégral. Une fois le paiement confirmé, le responsable des accréditations désignera un vérificateur international dédié pour vous aider en tant que prestataire de formation. Le vérificateur chargé d'évaluer votre demande vous contactera alors pour débiter le processus. Vous disposez de 12 mois pour le mener à bien et obtenir l'approbation à compter de la date de réception du paiement. Toutes les communications se feront via l'**adresse e-mail** que vous avez fournie lors de votre inscription sur le site Web.

Une fois que le vérificateur a été en mesure de rassembler toutes les données probantes requises et les documents signés, il informe le jury d'accréditation d'EuropeActive de la demande d'examen. Le jury examinera la demande et pourra soit :

- Approuver l'accréditation
- Demander des informations et des données probantes supplémentaires
- Refuser l'accréditation

Une fois approuvée, vous recevrez un « pack de bienvenue », un certificat électronique d'obtention de l'accréditation et des versions électroniques des logos d'EuropeActive Standards et d'EREPS, ainsi que les directives pour leur utilisation dans tout support marketing.

Enregistrement des diplômés sur EREPS

Vous recevrez également un **modèle de fichier Excel** que vous pourrez utiliser pour enregistrer les diplômés qui ont mené à bien votre ou vos programme(s) de formation. Vous renverrez le fichier Excel à l'EREPS pour traitement et vous recevrez une facture de 30 euros par formateur diplômé enregistré. Chaque formateur enregistré auprès de l'EREPS peut ajouter un profil personnel à son annonce sur le site Web. L'EREPS est un

registre public de professionnels des activités sportives qui ont satisfait aux normes européennes convenues pour une pratique sûre et efficace.

En outre, vous pouvez également télécharger le logo de l'entreprise, les contacts, la personne désignée, les programmes, les langues et d'autres informations qui seront utilisées sur l'EREPS pour accroître la visibilité de l'entreprise par le biais de la section « Get Qualified » (obtenir la qualification) du site Web de l'EREPS.

Procédure d'accréditation allégée pour les prestataires habilités au CQP Instructeur Fitness

Section 1 – Données probantes relatives au management

1.3 – Une copie de la politique qualité de la société détaillant les activités/données probantes à inclure au cours de la période « test », p. ex. l'observation de l'enseignement, l'observation des évaluations, les rapports relatifs à la qualité qui détaillent comment les normes relatives à l'enseignement et à l'évaluation sont contrôlées, et les mesures d'amélioration continue mises en œuvre. Pour la première demande d'accréditation, cette rubrique n'est pas à renseigner (la certification QUALIOPI servant de preuve). Pour le renouvellement des accréditations, les documents fournis dans la « boîte à outil audits internes » devront être utilisés.

1.3.1 — Fournir la copie de votre habilitation au CQP Instructeur Fitness

1.4 – Le prestataire de formation souhaitant obtenir l'accréditation EuropeActive s'est-il vu refuser ou annuler une accréditation/approbation/adhésion, ou imposer des sanctions/conditions particulières depuis son accréditation ?

Une déclaration de confirmation est requise de la part du prestataire de formation avec des détails si la réponse au point 1.4 est « oui ».

1.6 – Le prestataire de formation souhaitant obtenir l'accréditation EuropeActive s'est-il jamais vu refuser ou annuler une accréditation/approbation/adhésion, ou imposer des sanctions/conditions particulières ?

Une déclaration de confirmation est requise de la part du prestataire de formation avec des détails si la réponse au point 2.1.7 est « oui ».

1.7 – Des commentaires sur les informations disponibles sur le site Web du prestataire de formation et sur la plateforme d'apprentissage en ligne (le cas échéant) comme étant un reflet exact des disciplines accréditées et du professionnalisme du prestataire de formation, notamment l'utilisation appropriée du logo. (Par exemple, le fait d'utiliser les logos des Standards de compétences ou EREPS alors que vous n'êtes pas encore accrédités est interdit)

Section 2 – Données probantes spécifiques à la discipline

Les normes EuropeActive disponibles dans le cadre de cette procédure allégée et exclusivement pour les organismes habilités au CQP Instructeur Fitness par GESTICERT :

- Instructeur Fitness – Groupe (CEC niveau 3)
- Entraîneur personnel (CEC niveau 4)

Avant d'entamer toute demande, il est essentiel de consulter les normes pertinentes (ou le profil pertinent) fournies par votre vérificateur ou accessibles sur le site Web EuropeActive Standards. À ce stade, vous devez effectuer un exercice de référencement approfondi afin de veiller à ce que votre formation couvre toutes les connaissances et compétences énumérées dans le document respectif pour la ou les discipline(s) pour

lesquelles vous envisagez de postuler. Si votre formation ne comprend pas ces éléments à l'heure actuelle, elle doit être mise à jour pour inclure le contenu manquant avant de faire une demande d'accréditation EuropeActive.

Le vérificateur travaillera avec vous pour fournir les données probantes suivantes en préparation de l'examen par le jury d'accréditation d'EuropeActive :

2.1 – Le titre de votre qualification / certification

2.4a – (Le vérificateur demandera de satisfaire soit au point 2.4 A ou B pour les critères basés sur la stratégie AQ) – Une vidéo d'évaluation d'observation pratique dans laquelle l'évaluateur, le/la candidat(e) et le client peuvent être vus et entendus clairement. Idéalement, il devra s'agir d'une seule et même vidéo pour l'ensemble de l'évaluation, mais il peut ne pas être possible de l'enregistrer et des exemples de chaque section de l'évaluation peuvent être acceptés s'ils sont suffisamment longs pour que le vérificateur puisse observer le comportement naturel du/de la candidat(e) et de l'évaluateur. Le contenu de l'évaluation doit couvrir les éléments de base, conformément à ce qui est requis pour la discipline ou énuméré dans un guide d'évaluation pratique.

La liste de contrôle de l'évaluation/les documents relatifs à l'évaluation dans la vidéo complété(e)s, ainsi que tous les commentaires doivent également être soumis pour que le vérificateur puisse comparer les commentaires de l'évaluateur avec ses propres observations.

2.4b – (Le vérificateur demandera de satisfaire soit au point 2.4 A ou B pour les critères basés sur la stratégie AQ) – Le CEC niveau 4 ou supérieur doit inclure des essais/études de cas/méthodes d'affectation complété(e)s pour démontrer la capacité du/de la candidat(e) à analyser et à planifier dans le temps, avec la notation et les remarques d'un(e) candidat(e) récemment diplômé(e).

2.6 – Indiquez où, dans votre programme ou votre documentation, vous informerez ou informez vos stagiaires de la valeur de travailler selon les normes européennes et des avantages de faire partie d'EREPS.

Rappel : tous les étudiants diplômés DOIVENT être inscrits à EREPS dans le cadre des conditions générales convenues avec EuropeActive.

2.7 – Projection du nombre de diplômés par discipline au cours de la prochaine période d'accréditation de deux ans



EuropeActive *setting the standards for Europe*

Avenue des Arts /Kunstlaan 43,
B-1040 Brussels,
Belgium

T: +32 (0) 2649 9044

W: www.europeactive-standards.eu
www.europeactive.eu
www.ereps.eu